DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENVIRONNEMENT Centre

ME 320

N° final : 20120001006834
N° d'ordre : 00012012002040

PROCES-VERBAL DE RECEPTION A TITRE ISOLE

TF 18-16

Motif de la réception : **POSE D'UNE CARROSSERIE**

Il résulte des constatations effectuées le 23/01/2012
à la demande de

que le véhicule ci-dessous décrit :

Dénomination (suivant références communautaires de la directive 1999/37/CE)

(A.1)	Précédent numéro d'immatriculation	: NEUF
(B)	Date de première immatriculation	: NEUF
(D.1)	Marque	: MERCEDES BENZ
(D.2)	Type Variante Version	: G18 29NL51CMOD
(D.2.1)	Code national d'identification du type (en cas de réception CE)	:
(D.3)	Dénomination commerciale	: AXOR
(E)	N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type	: WDF9505351B974219
(F.1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	: 19000
(F.2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	: 19000
(F.3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)	: 22500
(G)	Masse en service (G1 + 75) (kg)	: 12125
(G.1)	Poids à vide national (PV) (kg)	: 12050
	Largeur (m) : 2.55 Longueur (m) : 9.2 Surface (m2) : 23.46	
	(pour PTAC > 3500 kg et catégorie N1)	
(J)	Catégorie internationale	: N3
(J.1)	Genre national	: VASP
(J.2)	Carrosserie (CE)	:
(J.3)	Carrosserie (désignation nationale)	: NON SPEC
(K)	Numéro de la réception par type	: P 2441 06 03
(P.1)	Cylindrée (cm3)	: 6374
(P.2)	Puissance nette maximale (kW)	: 210
(P.3)	Source d'énergie	: GO
(P.6)	Puissance administrative (CV)	: 17
(Q)	Rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg)	: Sans objet
(S.1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 8
(U.1)	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	: 85
(U.2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn-1)	: 1650
(V.7)	CO2 (en g/km)	:
(V.9)	Classe environnementale	: 0555*874G

Satisfait dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-20 et R.413-13 du code de la route pour la catégorie du véhicule concerné.

Montant de la redevance : 86.90 Euros

NOTA :

CHARGE UTILE COMPARTIMENT MATERIEL LIMITE A 3800KG
CONTROLE TECHNIQUE OBLIGATOIRE 1 ANS APRES LA DATE DE 1° MISE EN CIRCULATION
AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE TRANSPORT DE 6 PERSONNES ET D'UN VESTIAIRE - ATELIER - SANITAIRE

MENTIONS PARTICULIERES (à reporter sur le certificat d'immatriculation) :

3 PLACES ASSISES EN SECOND RANG DOS ROUTE
3 PLACES ASSISES EN TROISIEME RANG FACE ROUTE
CHARGE UTILE MAXI CONDUCTEUR SEUL A BORD: 6875 KG
CHARGE UTILE MAXI TOUTES PLACES ASSISES OCCUPEES: 6350 KG
COMMUNICATION AVEC LA SECTION HABITABLE ASSURER PAR INTERPHONE ET VITRES

Fait à SAINT CYR EN VAL,
le 16/02/2012

Pour le Préfet, par délégation,
Bruno SIGURE
TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Fait à LUCE,
le 16/02/2012

Jean-Louis BEUCHERIE
TECHNICIEN PRINCIPAL DU MINEFI

Nota : Voie de recours - En cas de contestation relative à la définition des caractéristiques du véhicule, vous pouvez vous adresser à :
DRIRE DU CENTRE 45590 SAINT CYR EN VAL

DREAL CENTRE - UT 45
SUBDIVISION CONTROLES TECHNIQUES
CHER - EURE ET LOIR - LOIRET
260 avenue de la Pomme de Pin
45590 SAINT CYR EN VAL